



ETE 2018

Dernière
mise à jour
15/12/2017

GOUVILLE-SUR-MER

MANCHE

LA MER, LES ANIMAUX, LA FERME ET LES COPAINS !

4/6 ANS

125 003 01

VACANCES POUR TOUS
21 RUE SAINT FARGEAU – CS 72021
75989 PARIS CEDEX 20

AGREMENTS

Agréé JEPVA par le ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative - Inscrit au Registre des Opérateurs de Voyages et Séjours Certification d'Immatriculation : IM 075 100 379 - Agrément national d'organisme de tourisme social et familial n°06.07.04
Association reconnue d'utilité publique par décret du 31/05/1930

Centre « Les Sables d'Or »
16, Impasse des Rocquerets
50560 GOUVILLE SUR MER

RENDEZ-VOUS SUR PLACE

Rendez-vous au centre « Les Sables d'Or » à Gouville sur Mer entre 16h et 17h le premier jour et entre 11h et 12h le dernier jour du séjour.

TRANSPORT

En train et/ou en car au départ de (en fonction de la durée des séjours, cf brochure) : Alençon, Amiens, Angers, Auxerre, Beauvais, Caen, Dijon, Evreux, Rouen, Le Havre, Le Mans, Lille, Lyon, Mâcon, Marseille, Nancy, Nantes, Nevers, Niort, Orléans, Paris, Poitiers, Rennes, Strasbourg, Tours, Troyes et St Lô.

1^{er} et dernier repas servis

Premier repas inclus : Dîner

Dernier repas inclus : Déjeuner

SITE

► Situation géographique :

Gouville-sur-mer est un petit village normand situé sur la côte ouest du Cotentin. Sa spécificité ? Une superbe plage de sable fin bordée de magnifiques dunes. Cet ensemble forme un extraordinaire terrain de jeux, de découvertes et d'aventures.

► Cadre de vie :

Le village de vacances « Les Sables d'Or », bâti sous forme pavillonnaire, est situé aux creux des dunes, au milieu d'un parc de plusieurs hectares, entièrement clos, où il fait bon jouer. Ici tout est prévu pour l'accueil des jeunes enfants : les équipements sont adaptés à leur taille, le terrain est protégé et surtout, l'accès à la plage est direct et sans danger. Une piscine et une pataugeoire chauffées sont à la disposition des enfants, sous la surveillance des animateurs et du surveillant de baignade. Chaque pavillon d'hébergement compte 30 places, réparties en chambres de 3 ou 6 lits, toutes situées à proximité des chambres de nos animateurs, mais également des sanitaires et d'une

salle d'activités. De nombreuses salles de jeux équipées accueillent les enfants lors de séances d'animations. Enfin, le pavillon de restauration, où sont pris les repas équilibrés et variés, est composé de plusieurs salles spécialement aménagées. A l'extérieur, aire de jeux adaptés.

Ce séjour est intégré dans un centre d'une capacité totale de 125 enfants, de 4 à 13 ans, dont 30 maternels. Les différents groupes sont répartis dans 5 pavillons d'hébergement. Le centre comprend aussi un espace de 20 gîtes qui accueillent des familles. Les maternels disposent de leur propre pavillon d'hébergement, salle de restauration et équipe d'encadrement. Néanmoins, ils pourront voir quotidiennement leur grand frère ou leur grande sœur s'ils séjournent dans un autre groupe.

► Effectif du groupe : 30 enfants

ACTIVITES

Découverte de la ferme : soins des animaux et reconnaissance des différentes céréales, traite des vaches et nuit sous la tente. Tout au long du séjour, les enfants s'occuperont du poulailler de la colonie de vacances.

Journée au zoo : au plus près de la nature pour observer plus de 60 espèces animales au cœur d'une végétation luxuriante.

Autres activités : baignades surveillées en mer et/ou à la piscine du centre (selon la météo), balades, activités manuelles, peinture....

Le plus du séjour 14 jours : découverte du littoral en calèche attelées par des cobs normands : visite des parcs à huîtres et moulières...et albums photos souvenirs du séjour offert...

Enfin, le soir, les veillées « histoires et contes » ou « jeux » concluront la journée.

ORGANISATION DU SEJOUR

► Équipe d'encadrement :

1 directeur-trice et 1 animateur-trice pour 6 enfants.

► Vie collective :

La vie de groupe est riche d'enseignements. Elle permet à chacun de développer ses capacités à vivre en société. Elle développe le respect de l'autre et offre la possibilité de s'affirmer. Pour votre enfant, elle est à la fois attirante (c'est entre autre pour rencontrer de nouvelles personnes qu'il a choisi de partir en centre de vacances), et inquiétante. Notre équipe sait tout cela. Son rôle sera donc de mettre en place un fonctionnement où chacun trouve sa place. Réussir sur ce point est pour elle le principal objectif.

Dès le début du séjour, elle présentera les règles de vie aux jeunes et les discutera avec eux. Une fois débattues, elles deviendront un contrat entre les jeunes eux-mêmes, et entre les jeunes et l'équipe.

Au cours du séjour, elle aménagera des temps de parole durant lesquels chacun pourra exprimer son avis sur le déroulement de la colonie de vacances.

A chaque fois que cela sera possible, elle proposera aux jeunes plusieurs possibilités d'activités ou de visites afin qu'ils puissent collectivement choisir.

Enfin, elle veillera à toujours privilégier le dialogue dans le respect mutuel.

La vie de groupe, c'est aussi la vie quotidienne :

Durant ce séjour, tous les participants, filles ou garçons, participeront aux différentes tâches nécessaires au bon déroulement du séjour.

En fonction des séjours et du mode d'hébergement, les jeunes avec l'équipe pourront être amenés à établir les menus, faire les courses, cuisiner, servir le repas ou faire la vaisselle. Chacune de ces actions contribuera au développement de l'autonomie de chacun...

► Alimentation :

Les repas sont des moments importants de la vie en collectivité en centre de vacances. L'équilibre alimentaire, la qualité et la quantité des repas, la découverte de la gastronomie régionale, le plaisir de manger et de partager sont pour nous des objectifs essentiels.

Toute allergie ou coutume alimentaire doit être précisées dans le dossier sanitaire. Les allergies feront l'objet d'une attention particulière de l'équipe et seront prises en compte dans le choix et l'élaboration des menus. Il est demandé aux parents de fournir un détail précis des aliments concernés.

Concernant les coutumes alimentaires, nous opterons pour le remplacement ou la compensation d'aliments en cas de refus de consommer ceux-ci. Le respect d'autres demandes ou exigences alimentaires qui entraîneront une perturbation de l'organisation des activités pour le groupe ou qui a des répercussions importantes sur le processus biologique de l'enfant ne pourra être pris en compte.

► **Pour avoir des nouvelles de votre enfant :**

SEULEMENT en cas d'urgence, vous pouvez joindre l'équipe sur le centre aux heures de repas au **02.33.47.82.76**. Les groupes peuvent être en activités, en camping, en sortie et la gestion des coups de téléphone devient un casse-tête et peut perturber le bon déroulement du séjour.

Lors de ce séjour, notre équipe alimentera **un blog**. Afin de pouvoir publier des photos des enfants, nous vous demandons de compléter le document relatif au droit à l'image.

Un blog sera actif courant juin.

Vous pourrez alors découvrir les lieux de vie du groupe, quelques photos des sites...
Il sera alimenté pendant le séjour d'un message tous les 3 jours.

www.ondonedesnouvelles.com

Le code d'accès spécifique au séjour vous sera **transmis avec la convocation du séjour**.

En cas d'urgence ou appel important : 02.31.06.11.11 (heures de bureau)

ATTENTION ! Si le comportement de votre enfant était de nature à nuire à sa sécurité ou à celle de ses camarades, ou encore à compromettre la qualité des vacances que nous nous efforçons de proposer à chacun d'entre eux, une décision de renvoi pourrait être prise à son encontre, frais de retour à votre charge...

PREPARER VOTRE SEJOUR

► **Trousseau :**

Mettre dans la valise la fiche « Trousseau » donnée lors de l'inscription.

Trousseau habituel (voir fiche inventaire) auquel il faut ajouter des chaussures adaptées à la marche, une tenue adéquate pour la pratique des activités (type jogging, une paire de tennis usagée, k-way,...), un duvet bien chaud, un matelas mousse pour la nuit sous la tente, un maillot de bain, une casquette ou un chapeau, une lampe de poche et une gourde.

► **Lavage du linge :**

Un inventaire sera fait par l'équipe à l'arrivée et au départ du séjour à partir de la fiche « Trousseau » donnée à l'inscription.

D'une manière générale, les vêtements et le linge seront simples et robustes et en quantité suffisante pour que votre enfant puisse se changer après certaines activités. Il est obligatoire de marquer le linge, les vêtements et les objets personnels.

Pour les courts séjours, le blanchissage du linge ne peut, en général, être assuré par le centre.

► **Argent de poche :**

A l'appréciation de la famille, mais une base maximale de 10 € par semaine est conseillée. Pendant le séjour l'argent pourra être confié au directeur si le jeune le souhaite. A tout moment bien évidemment, il pourra avoir accès à son argent de poche.

► **Santé :**

Nous vous demandons de remplir très soigneusement la fiche sanitaire, de nous indiquer toute allergie, maladie particulière, ou renseignements susceptibles d'être utiles au suivi sanitaire du jeune. En cas de traitement médical, joindre obligatoirement l'ordonnance et les médicaments.

► **Frais médicaux :**

En cas de consultation médicale pendant le séjour, nous avancerons les frais médicaux, qui vous seront facturés à l'issue du séjour. Les feuilles de soins vous seront envoyées à réception du règlement.

► **Utilisation du téléphone mobile :**

Nous déconseillons la présence du téléphone portable car son utilisation régulière peut nuire à la cohésion du groupe. L'équipe d'animation pourra réglementer son utilisation pendant le séjour.

► **Objets de valeur :**

La nature du séjour nous conduit à fortement déconseiller la présence de tout objet de valeur (tablette, console, MP3, MP4, bijoux, téléphone, etc...).

Attention : les vols, dégradations ou pertes de téléphone portable, Ipod, et autres, ne sont pas couverts par l'assurance de notre Association.

ASSURANCE

Tous nos séjours sont couverts par APAC Assurance, en responsabilité civile de base, protection juridique, assurance des personnes, assistance des personnes (assistance rapatriement sanitaire), assurance des biens.

En cas d'accident corporel, l'assurance intervient en complément des remboursements de la Sécurité Sociale et de votre mutuelle.

Toute disparition ou détérioration d'objets devra impérativement être signalée au directeur(-trice) dès que vous vous en apercevrez et en tout état de cause, avant la fin du séjour.

L'assurance ne peut intervenir après la fin du séjour. Nous vous rappelons que les pertes, dégradations et vols d'objets (type appareils électroniques, téléphones portables), les vols dans les véhicules, les bijoux, les espèces ne sont pas garanties par l'assurance.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Un **guide pratique** vous a été remis au moment de votre inscription. **Nous vous invitons à vous y reporter pour prendre connaissance des informations ne pouvant figurer sur cette fiche.**

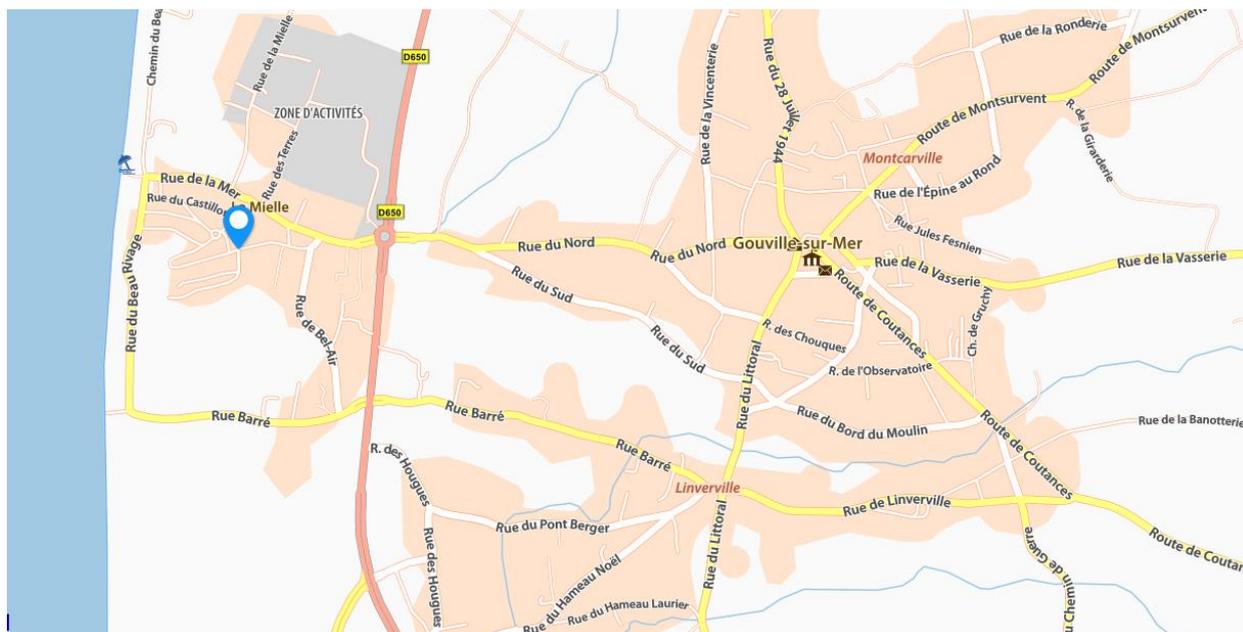
Documents à remettre le jour du départ :

- **Fiche sanitaire remplie et signée**
- **Autorisation de photographe**

Tous les papiers sont à remettre au directeur (-trice) au départ du séjour. Merci de ne rien expédier avant. Attention : en l'absence de l'un de ces papiers, nous serons dans l'obligation de refuser le départ du jeune (*voir conditions générales*)

Bon séjour avec Vacances pour tous !

Plan d'accès détaillé



Venir en voiture

➤ Du Nord, de l'Est et de la Région Parisienne :
PARIS/CAEN par A13, puis CAEN/SAINT-LO par A 84 (sortie à Torigni sur Vire – St-Lô). Puis ST-LO/COUTANCES par D 972 (30 Km). Ne pas rentrer dans Coutances mais suivre la rocade de contournement. Au dernier rond-point, prendre la D 44 direction Agon-Coutainville pendant 9 km. Puis au Pont de la Sienne, prendre la D 650 à droite direction Lessay - Gouville sur Mer pendant 8 km. Au rond-point du phare prendre à gauche, direction Gouville sur Mer - Plage et suivre les indications « Les Sables d'Or » (à 400 mètres du rond-point).

➤ Du Sud-ouest et du Centre :
RENNES – LAVAL – LE MANS /AVRANCHES : puis AVRANCHES/GRANVILLE par D 973 (26 km). Ne pas rentrer dans Granville, mais à 4 km prendre direction Coutances. GRANVILLE/COUTANCES par D 971 (30 km). A l'entrée de Coutances, prendre direction Agon – Coutainville pendant 9 km. Puis au Pont de la Sienne, prendre la D 650 à droite direction Lessay - Gouville sur Mer pendant 8 km. Au rond-point du phare prendre à gauche, direction Gouville - Plage et suivre les indications « Les Sables d'Or » (à 400 mètres du rond-point).

Venir en train / transports en commun

- Gare de CARENTAN (40 km) : direct de PARIS – St Lazare. Taxis sur la place de la gare.
- Gare de COUTANCES (15 km) Prévoir changement en gare de CARENTAN
- Gare de GRANVILLE (40 km) : direct de Paris – Montparnasse. Taxis sur la place de la gare.

AUTORISATION POUR LE DROIT A L'IMAGE

Madame, Monsieur,

Votre enfant est inscrit dans un centre de vacances. Au cours du séjour, il/elle sera amené/e à utiliser du matériel audio-visuel (photo, vidéo, informatique et internet) lors des activités. Afin que votre enfant puisse passer un séjour optimal, puisse participer pleinement aux activités audiovisuelles et ramener un merveilleux souvenir de ses vacances, nous vous demandons d'autoriser l'apparition de votre enfant sur support photo, vidéo, informatique et internet, conformément à la législation relative aux droits de la personne photographiée et à l'article 9 du code civil.

Je soussigné/e :

Représentant/e légal de l'enfant :

Demeurant :

.....

Inscrit/e sur le séjour :

Du au

> autorise **> n'autorise pas** (*rayez la mention inutile*)

L'équipe d'animation et l'organisateur « Ligue de l'enseignement » à utiliser dans le cadre du séjour organisé par VACANCES POUR TOUS :

- l'image et la voix de mon enfant sur support photographique, vidéo et informatique.
- l'image et la voix de mon enfant sur le site internet ou le blog du centre de vacances, permettant d'avoir un lien entre l'enfant et ses proches.
- l'image de mon enfant pour la présentation et l'illustration des centres de vacances proposés aux enfants (Brochure et site internet, départementaux et Nationaux, Vacances pour tous).

Fait à

Signature du représentant légal

Le